

Déclaration du SNUipp-FSU77 CAPD du 12 juin 2018

Madame l'inspectrice d'académie, mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

La CAPD de ce jour va statuer sur les promotions à la hors-classe nouvelle formule.

Il est important d'avoir conscience que nos collègues, avec le gel du point d'indice, la hausse de la CSG et le retour du jour de carence, ne peuvent plus maintenant compter que sur les changements d'échelon et de classe pour voir leurs salaires évoluer.

Calendrier des opérations, ratio promus-promouvables, situation des retraitables, formulation des avis, égalité professionnelle... la campagne 2018 d'accès à la hors classe ne s'est pas déroulée pas dans la sérénité. Pourtant l'accès à la hors classe pour toutes et tous les professeurs d'école, c'est la promesse inscrite à l'agenda ministériel suite à la déclinaison Éducation nationale du protocole d'accord PPCR qui représente des avancées importantes pour les fonctionnaires en termes de déroulement de carrière et de rémunérations.

Le ratio, c'est-à-dire le pourcentage de possibilités de promotion par rapport au nombre théorique de promouvables, n'a toujours pas été communiqué par les ministères des Finances et de l'Éducation nationale. Un retard qui a bousculé le calendrier des CAPD, qui devaient pourtant se tenir « impérativement » avant le 31 mai. On ne connaît toujours ni le contingent académique ni le contingent départemental.

La suppression de la note pédagogique et son remplacement par un avis de l'IEN, sur lequel se base l'appréciation de l'IA-DASEN, ne répond pas à l'exigence d'objectivité qui devrait prévaloir dans le déroulement de carrière des personnels.

Les trois appréciations possibles des avis émis, "très satisfaisant ", "satisfaisant" et "à consolider", sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier. Or, cette diversité d'avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendre de profonds sentiments d'injustice pour de nombreux enseignants. »

Un avis qui fige dans la durée l'appréciation portée sur la valeur professionnelle et qui doit pour le SNUipp-FSU pouvoir être revu pour les prochaines campagnes de promotion notamment pour les personnels qui n'ont pu bénéficier d'un entretien de carrière.

Les enseignants ont besoin d'être tous reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe. Le système éducatif français a la chance d'avoir des enseignants investis, qui font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et qui s'évertuent avec peu de moyens à faire réussir tous les élèves. Aussi, nous vous demandons de mettre par principe l'appréciation « très satisfaisant » à l'ensemble des enseignants promouvables à la hors-classe. »

Nous déplorons également que les avis n'aient été visibles qu'à partir du 29 mai et de manière variable selon les circonscriptions.

Par-contre, le choix de l'AGS comme critère de départage à barème égal nous semble être un bon choix.

Les promotions doivent prendre en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Mais les modalités et l'objectif à atteindre ne sont pas précisés. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit bien de tendre vers un accès à la hors classe qui respecte la proportion des hommes et des femmes dans le corps des PE.

En ce qui concerne les aménagements de postes, nous déplorons l'insuffisance de l'enveloppe qui ne permet pas de prendre en compte l'aspect humain des situations des collègues et vous oblige cette année encore à limiter dans le temps ces mesures alors que la circulaire n'en fait pas mention.

Pour les Ineat-exeat, nous espérons que nos collègues ne soient pas contraints de faire des choix cornéliens entre vie professionnelle et vie privée comme les années précédentes.

Suite au CTSD, comment les collègues touchés par une mesure de carte vont-ils être traités lors de la seconde phase du mouvement ? Seront-ils prioritaires comme les années précédentes ? Les collègues touchés par une fermeture de classe dans les écoles REP ou REP+, auront-ils la possibilité s'ils le souhaitent d'intégrer prioritairement les dispositifs de dédoublement CP ou CE1 dans un souci de stabilité des équipes ? Pourront-ils obtenir ces postes à titre définitif ?

Je vous remercie